



Vivre la pauvreté quand on est un enfant

Photographie de la pauvreté infantile en régions



Ile-de-France

Provence-Alpes-Côte d'Azur

Rhône-Alpes

Sommaire

INTRODUCTION	3
PHOTOGRAPHIE DE LA PAUVRETE INFANTILE EN REGIONS	
ILE-DE-FRANCE, PROVENCE-ALPES COTE D'AZUR ET RHONE-ALPES	6
Avant-propos méthodologique.....	6
I. Une pauvreté répartie de façon inégale selon les territoires	6
- Des poches de pauvreté observées à l'échelle infra régionale	
- Davantage d'enfants pauvres en zones urbaines sensibles	
II. Les enfants les plus affectés par la pauvreté vivent dans une famille monoparentale, très nombreuse ou d'origine étrangère	9
- Familles monoparentales ou familles nombreuses plus souvent exposées à la pauvreté	
- Les enfants pauvres sont plus fréquemment issus d'une famille d'origine étrangère	
- L'inactivité est plus marquée parmi les parents allocataires à bas revenus	
- Une activité qui se retrouve chez les jeunes	
III. Le rôle des minima sociaux et des prestations sociales et familiales pour les familles pauvres	14
- Une dépendance forte aux prestations Caf	
- Plus de 4 enfants pauvres sur 10 vivent dans une famille percevant un minimum social versé par la Caf	
- Les ressources des familles : des différences régionales significatives	
- Un taux de pauvreté plus élevé à l'âge de 3 ans	
- Des aides à la garde du jeune enfant moins souvent utilisées par les familles pauvres	
IV. Le logement : une condition essentielle à la construction des enfants	17
- Des dépenses en logement élevées pour les familles pauvres	
- Des conditions de vie souvent difficiles	
- L'important soutien des aides au logement	
- Moins de la moitié des enfants pauvres vivent dans le parc social	
- La spécificité du logement en région Paca	
VIVRE LA PAUVRETE : QU'EN DISENT LES ENFANTS ?	
ECOUTER POUR MIEUX COMPRENDRE LES ENFANTS ET CONSTRUIRE DES REPONSES A LEURS ATTENTES... ..	24
Des publics rencontrés sensiblement différents d'une région à l'autre	24
Une situation de pauvreté pas nécessairement ressentie par les enfants mais qui paraît intégrée.....	25
Des contraintes et des privations.....	25
Le logement : surpeuplement constaté à travers des entretiens dans les trois régions	26
Un avenir rétréci.....	26
Un rapport paradoxale à l'école	27
De l'importance d'écouter à la parole des enfants	27

INTRODUCTION

Les chiffres publiés annuellement sur le taux de pauvreté en France font l'objet de nombreux débats ; particulièrement ces dernières années car le nombre de personnes en situation de pauvreté a tendance à augmenter depuis 2005. Malgré un fléchissement en 2008, le taux de pauvreté¹ calculé par l'INSEE est passé de 12,6 % en 2004 à 13,5 % en 2009. Mais au-delà de ce constat global sur le nombre de personnes pauvres en France, et depuis le rapport du Conseil de l'emploi, des revenus et de la cohésion sociale (Cerc) de 2004², la pauvreté des enfants, bien que réelle et choquante, a suscité peu d'analyses. Pourtant, les enfants et les jeunes adolescents sont plus souvent pauvres que le reste de la population. Les statistiques les plus récentes de l'INSEE le confirment : en 2009 à l'échelle nationale, 17,7 % des enfants de moins de 18 ans sont pauvres. La pauvreté des enfants a également été peu traitée en tant que telle par les pouvoirs publics, malgré un contexte européen de forte affirmation des droits de l'enfant et la création d'un haut-commissariat à la jeunesse (décret du 16 janvier 2009). Par ailleurs, le rapport de Martin Hirsch³ en 2005 « *Au possible, nous sommes tenus, la nouvelle équation sociale* » qui présente 15 résolutions pour combattre la pauvreté des enfants, souligne toute l'importance de cette problématique.

Au-delà de la simple description statistique de la pauvreté juvénile, la connaissance de ce phénomène passe également par la prise en compte des contextes et des mécanismes qui sont à l'œuvre : un enfant est pauvre, avant tout, parce qu'il vit dans une famille pauvre. Ce phénomène est d'autant plus amplifié si cette pauvreté est vécue durant les premières années de la vie de l'enfant. Les enfants souffrent plus fortement que les adultes de toutes formes de pauvreté du fait de leur vulnérabilité, liée à leur âge et à leur dépendance, et parce que les opportunités manquées dans l'enfance sont souvent perdues pour la vie. Par ailleurs, nombre d'études étrangères montrent que la pauvreté éprouvée dans l'enfance, surtout lorsqu'elle est persistante, accroît les risques de la connaître à l'âge adulte. Cette dynamique de transmission intergénérationnelle de la pauvreté semble particulièrement prégnante dans le contexte français⁴.

Le rapport fondateur du Cerc a livré, pour la première fois, une description systématique et une analyse des facteurs conduisant les enfants à éprouver des situations de pauvreté. Il a souligné la question de la pauvreté des enfants sur le plan moral. En matière de justice sociale, il importe pour la société et il est de son devoir « *de compenser ou de corriger les inégalités subies par les personnes qui ne portent aucune responsabilité dans la situation qu'elles connaissent* ». Il a aussi souligné les « *conséquences de la pauvreté éprouvée dans l'enfance sur les devenir à l'âge adulte, [...] la dynamique de reproduction des inégalités d'une génération à l'autre* » justifiant ainsi l'impérieuse nécessité de la prendre en considération dans les politiques publiques.

¹ Au seuil de 60 % du revenu médian.

² « Les enfants pauvres en France », Conseil Emploi Revenus Cohésion sociale (CERC), 2004.

³ Rapport de la Commission Familles, vulnérabilité, pauvreté, présidée par Martin Hirsch, 2005.

⁴ « Les enfants pauvres deviennent-ils des adultes pauvres ? », Corak, 2004.

Néanmoins, il convient de prendre en compte le caractère multidimensionnel de la pauvreté qui ne s'évalue pas uniquement en termes monétaires. La complexité actuelle de la pauvreté doit être considérée au travers de manques tels l'accessibilité à des lieux de socialisation, de culture et de loisirs mais également au stress parental face aux difficultés de s'en sortir qui se trouve reporté sur l'enfant. Le développement des enfants peut se trouver entravé par les difficultés matérielles des familles, l'insalubrité des logements, l'impossibilité d'étudier correctement due au surpeuplement, des carences alimentaires, etc.

Connaître la pauvreté pour la combattre : les chiffres sont certes essentiels pour évaluer les situations de pauvreté et pour la mise en œuvre d'actions, mais une écoute des publics touchés par la pauvreté demeure nécessaire pour enrichir l'observation. Cette dernière apporte un autre regard que celui des experts : celui des personnes concernées. Si les situations de pauvreté sont généralement observées du point de vue des adultes, le point de vue des enfants et la prise en compte de leur vécu sont plus rares.

En outre, les situations de pauvreté sont rarement appréhendées dans une approche interrégionale alors que pour réduire la pauvreté et comprendre les processus qui y conduisent, la dimension territoriale reste fondamentale : ce qu'on peut observer dans un lieu n'est pas forcément transposable dans un autre.

REGARD SUR LA PAUVRETE DES ENFANTS EN ILE-DE-FRANCE, PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR ET RHONE-ALPES

Ces différents constats interpellent la société et sont au cœur des politiques sociales, familiales, de l'emploi, de l'éducation. Ils méritent de continuer à être étudiés pour en évaluer la permanence ou les évolutions. C'est le parti qui a été pris dans l'analyse présentée dans cet article. L'interrogation principale posée par le rapport du Cerc tentait de répondre en tout premier lieu à une question essentielle : « *que savons-nous des situations d'enfance pauvre dans la société française contemporaine et de leurs conséquences sur le devenir de ces enfants ?* ». Ce questionnement trouve un écho dans la réflexion engagée de concert en Ile-de-France, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Rhône-Alpes sur ce sujet.

Pour élaborer ce rapport, un groupe de travail a réuni trois observatoires régionaux et des institutions : le Dispositif régional d'observation sociale en Paca (Dros), la Mission d'information sur la pauvreté et l'exclusion sociale en Ile-de-France (Mipes), et la Mission régionale d'information sur l'exclusion en Rhône-Alpes (Mrie), la branche famille de la sécurité sociale représentée par les caisses d'Allocations familiales d'Ile-de-France, de Provence-Alpes-Côte d'Azur (Paca), et de Rhône-Alpes et l'Insee Ile-de-France. L'étude s'inscrit donc dans le cadre d'une réflexion interrégionale sur l'enfance et la pauvreté. Les partenaires se sont réunis autour d'un objectif commun, celui de rendre compte de l'ampleur des situations de pauvreté des enfants alors qu'ils sont en phase de construction et de développement. Eradiquer la pauvreté des enfants, c'est en quelque sorte anticiper leur devenir et leur offrir la perspective d'un avenir meilleur.

Parce que ces régions sont les plus peuplées de France et hébergent les trois plus importantes agglomérations françaises⁵, une analyse croisée de la pauvreté infantile apparaît pertinente et riche d'enseignements.

Généralement, quatre formes de pauvreté sont distinguées : la pauvreté monétaire, la pauvreté en conditions de vie⁶, la pauvreté subjective⁷ et la pauvreté administrative⁸. La plus étudiée est la pauvreté monétaire dont il sera largement question dans cet article. Cette approche est entendue comme la privation relative de ressources financières. Elle présente l'avantage d'offrir un résumé quantitatif des situations de pauvreté ; les indicateurs chiffrés permettant de comparer les niveaux de pauvreté d'un territoire à l'autre, mais aussi dans le temps dans la mesure où l'information statistique sur les revenus est disponible, régulière et homogène.

L'originalité de cette étude interrégionale, hormis le fait qu'elle soit commune, repose sur la prise en compte de différentes formes de pauvreté et notamment la pauvreté subjective. Le ressenti de la pauvreté est présenté à travers le témoignage dans les trois régions de la parole des enfants pauvres et donne un éclairage fort sur leur vécu, leurs attentes et leurs difficultés. Deux autres formes de pauvreté sont également évoquées : la pauvreté en conditions de vie à travers l'étude des conditions de logements des enfants et la pauvreté administrative.

Dans cet article, une analyse comparative est proposée sur le plan quantitatif, à partir de données issues des fichiers Caf, et sur le plan qualitatif, à partir d'entretiens réalisés en face à face avec des enfants. Les deux volets, bien que complémentaires, sont présentés dans deux chapitres distincts pour en faciliter la lecture.

⁵ 35 % de la population française réside en Ile de France, Rhône Alpes ou Provence Alpes Côte d'Azur. S'y concentrent également les grandes unités urbaines de Marseille, Lyon et Paris où vit 21 % de la population française.

⁶ La pauvreté en condition de vie est définie comme un déficit global de bien-être matériel, mesuré à l'échelle du ménage. Elle est mesurée à partir d'un cumul de privations (au total 27) connues par le ménage, retrouvé dans 4 dimensions : insuffisance des ressources, retards de paiement, restrictions de consommation et difficultés de logement.

⁷ La pauvreté subjective est la perception par les individus eux-mêmes de leur situation.

⁸ La pauvreté administrative concerne les personnes percevant des minima sociaux.

Photographie de la pauvreté infantile en régions Ile-de-France, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Rhône-Alpes

Avec la participation de l'Insee Ile-de-France

AVANT-PROPOS METHODOLOGIQUE

Dans cette étude, l'analyse de la pauvreté infantile a été réalisée principalement à partir des données des Caf, car elles présentent l'avantage, d'une part, de repérer les familles modestes, et d'autre part, d'être une source d'informations très riche sur les caractéristiques socio démographiques et les revenus de ces familles. De par ses politiques sociales et familiales, et ses actions envers les familles modestes, les Caf couvrent pratiquement l'ensemble des familles en situation de pauvreté. Environ 9 enfants recensés par l'Insee sur 10 sont connus des Caf. Ne sont recensés que les enfants qui sont à la charge d'une famille allocataire, c'est à dire une famille qui remplit les conditions d'attribution d'une ou plusieurs prestations versées par les Caf. Ainsi, une légère sous-représentation des fratries d'un seul enfant, des enfants les plus âgés et de ceux vivant des situations de très grande précarité peut être observée (cf. notes méthodologiques).

Cette étude porte sur les enfants de moins de 18 ans vivant dans une famille dont les revenus sont inférieurs au seuil de bas revenus en 2009, c'est-à-dire à 942 € par mois et par unité de consommation (cf. définitions). L'unité statistique utilisée est, dans la plupart des cas, l'enfant et non sa famille.

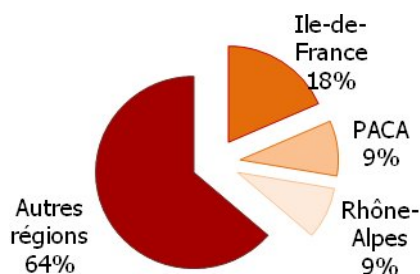
I. UNE PAUVRETE REPARTIE DE FAÇON INEGALE SELON LES TERRITOIRES

En France au 31 décembre 2009, 3 136 000 enfants de moins de 18 ans sont en situation de pauvreté, c'est à dire vivent au sein d'une famille à bas revenus. Ces enfants dits « pauvres » représentent 23,5 % de l'ensemble des enfants recensés par l'Insee⁹.

UN ENFANT PAUVRE SUR TROIS VIT EN ILE-DE-FRANCE, PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR OU RHONE-ALPES

Si on se place à l'échelle régionale, en 2009 plus d'un tiers des enfants pauvres, soit 1 140 000, vivent en Ile-de-France, Provence-Alpes-Côte d'Azur ou Rhône-Alpes, dont la moitié en région parisienne.

Répartition des enfants pauvres par régions en France métropolitaine

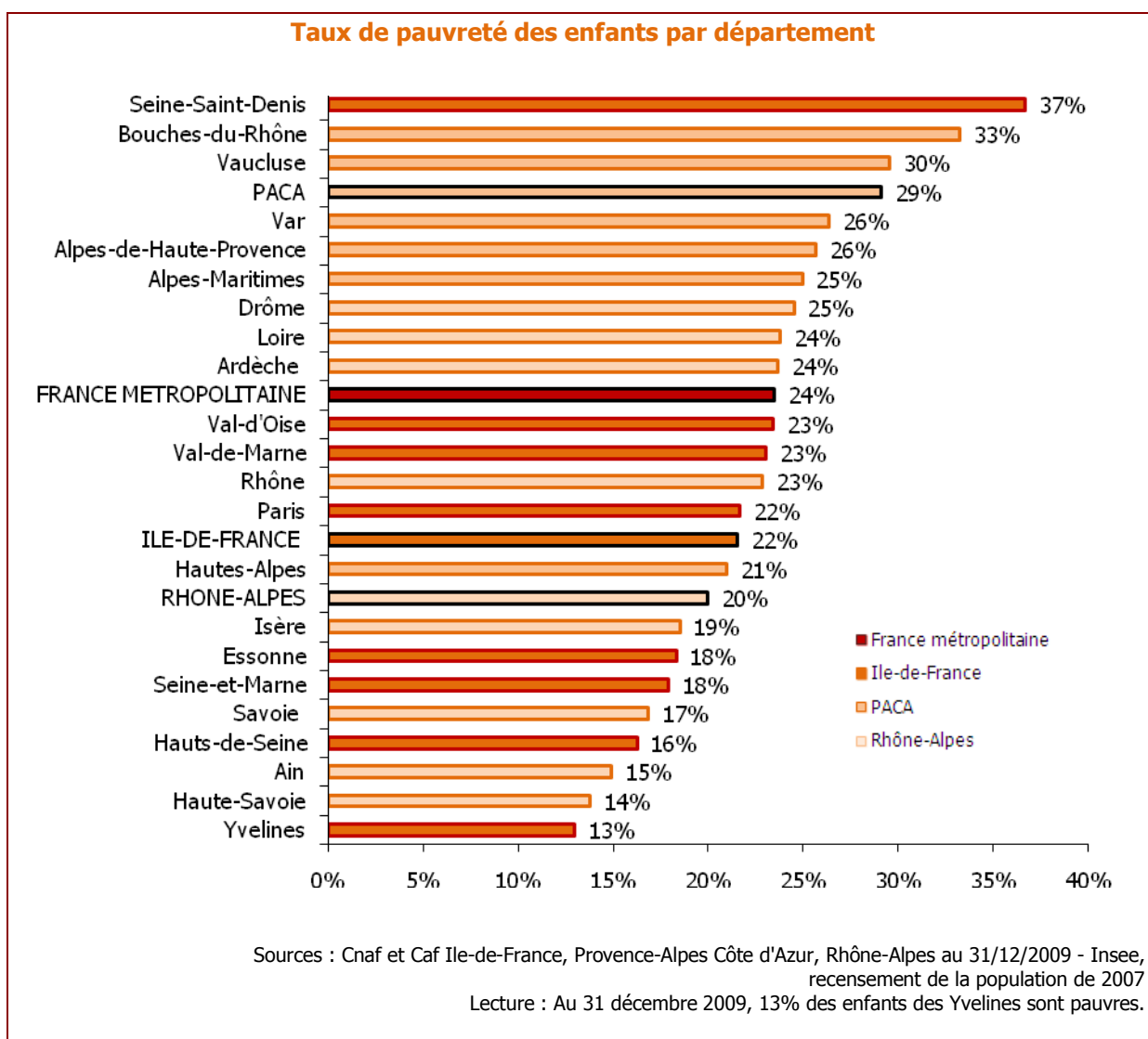


Sources : Cnaf et Caf Ile-de-France, Provence-Alpes Côte d'Azur, Rhône-Alpes au 31/12/2009
Lecture : Au 31 décembre 2009, 17% des enfants pauvres résident en région Ile-de-France.

⁹ Recensement de la population au 01/01/07.

Mais de fortes disparités existent entre les trois régions. En Rhône-Alpes, le taux d'enfants pauvres s'élève à 20 %, contre 21,5 % en Ile-de-France et 29,1 % en Paca¹⁰. Ce taux plus élevé d'enfants pauvres en Paca doit être analysé au regard de la part importante d'enfants issus de familles monoparentales : ces derniers représentent 27 % des enfants allocataires contre 18 % en Rhône-Alpes et 21 % en Ile-de-France. La région Paca est aussi celle où la part des enfants issus de familles percevant le RSA est la plus forte : ces derniers représentent 15 % des enfants de familles allocataires contre 8 % en Rhône-Alpes et 10 % en Ile-de-France.

A l'échelle départementale, les écarts sont encore plus marqués, en particulier au sein de la région Ile-de-France où l'on enregistre à la fois le plus fort et le plus faible taux d'enfants pauvres (cf. graphique ci-dessous). En Seine-Saint-Denis, 37 % d'enfants sont en situation de pauvreté en 2009 contre 13 % des enfants résidant dans les Yvelines.



¹⁰ Parmi l'ensemble des enfants du recensement de la population au 01/01/07.

QU'EN EST-IL DE LA PAUVRETE DES ENFANTS DE PARENTS AGRICULTEURS ?

Les données utilisées dans le cadre de cette étude sont celles du régime général, les agriculteurs en sont donc exclus. Ces derniers sont pris en charge par la Mutualité Sociale Agricole (MSA). En France en 2009, 429 000 enfants de moins de 18 ans vivent dans des familles couvertes par les MSA. Plus d'un tiers d'entre eux vivent dans des familles pauvres (36%, soit 155 000 enfants). Ajoutés au nombre d'enfants pauvres connus des Caf, c'est près de 3 300 000 enfants qui vivent dans des familles dont les revenus sont inférieurs au seuil de bas revenus.

Les enfants relevant du régime agricole sont plus présents en Rhône-Alpes et Paca, régions davantage composées de territoires ruraux. Dans ces régions, la part d'enfants pauvres relevant du régime agricole représente 4 à 5 % de l'ensemble des enfants pauvres, contre 0,3% en Ile-de-France. En Paca, 54 % des enfants du régime agricole vivent en situation de pauvreté, contre 37 % en Rhône-Alpes et 17 % en Ile-de-France.

Source : Caisse Centrale des Mutualités Sociales Agricoles - 2009

DES POCHEs DE PAUVRETE OBSERVEES A L'ECHELLE INFRA REGIONALE

En Ile-de-France, les enfants des familles pauvres résident surtout dans les communes de Seine-Saint-Denis, dans le nord parisien et dans quelques grandes communes de grande couronne (Mantes-la-Jolie, Les Mureaux, Meaux, Melun, Grigny, Evry, Corbeil-Essonnes, Argenteuil, Sarcelles). Hormis celle de Meaux et celles du sud-est du Val d'Oise, les communes situées le long de deux axes ferrés en grande couronne se distinguent : la ligne Paris Mantes-la-Jolie à l'ouest et la ligne D du RER (du nord au sud-est). Par ailleurs, en Ile-de-France 10 communes ont des taux de pauvreté très élevés, compris entre 32 % dans le 20^{ème} arrondissement de Paris et 52 % à Aubervilliers, soit 10 à 30 points de plus que la moyenne régionale¹¹.

En Paca, les disparités géographiques soulignent la forte surreprésentation d'enfants pauvres dans les villes-centres et en zone rurale : à Marseille et Avignon le taux d'enfants pauvres s'élève à 44 et 45 %. Les villes-centres les plus fortement exposées jalonnent le littoral régional (avec des taux de pauvreté infantile supérieurs à 35 % notamment à la Seyne-sur-Mer, Arles, Toulon, Marignane). Des poches de pauvreté sont observées sur le pourtour de l'Etang-de-Berre, notamment à Port-de-Bouc où 63 % des enfants sont concernés (soit 34 points de plus qu'en moyenne régionale). Enfin, les zones plus rurales (du haut Var et des Alpes-de-Haute-Provence notamment) affichent des taux de pauvreté infantile supérieurs à 35 % dans nombre de leurs petites communes¹².

En Rhône-Alpes, l'analyse communale¹³ des taux de pauvreté confirme l'existence d'une concentration de la pauvreté sur certains territoires. On observe une forte dichotomie entre le sud-ouest de la région, fortement touché par la pauvreté des enfants, et le nord-ouest davantage épargné. Parmi les 20 communes les plus touchées par la pauvreté infantile : 19 sont implantées dans les quatre départements du sud-ouest de la région et une seule se situe dans un des départements du nord-est. Les taux les plus forts (avoisinant 50 %) sont enregistrés dans deux communes de la banlieue lyonnaise : Vénissieux et Vaulx-en-Velin.

EVOLUTION DE LA PAUVRETE DES ENFANTS ENTRE 2008 ET 2010

Entre 2008 et 2010, la pauvreté des enfants s'est accentuée. En effet, au niveau national, alors que le nombre d'enfants allocataires de la Caf a connu une augmentation de 1%, le nombre d'enfants vivant dans une famille à bas revenus a augmenté, sur la même période de près de 9%.

Sources : Cnaf, Caf Ile-de-France, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Rhône-Alpes, 2008 à 2010

¹¹ « Regards sur les enfants de familles pauvres », Insee Ile-de-France, novembre 2011.

¹² « Pauvreté : les enfants sont aussi concernés », Cahier du DROS n°8, juin 2010.

¹³ Cette étude infra-régionale sur les taux de pauvreté des enfants a été réalisée sur 120 villes (les 10 villes les plus importantes de chacune des 12 Caf de la région en 2009).

DAVANTAGE D'ENFANTS PAUVRES EN ZONES URBAINES SENSIBLES

Les ZUS, territoires infra-urbains définis par les pouvoirs publics pour être la cible prioritaire de la politique de la ville, sont des zones géographiques défavorisées économiquement et socialement, avec des taux de chômage et de précarité élevés. De par ces caractéristiques, les situations de pauvreté sont plus fréquentes : au niveau national, deux fois plus d'enfants pauvres que d'enfants allocataires résident dans une ZUS.

Il existe des différences sensibles selon les régions : parmi les enfants pauvres, la part de ceux vivant en ZUS est relativement élevée en Ile-de-France et en Paca, respectivement 28 % et 24 % des enfants pauvres y résident contre 18 % en Rhône-Alpes. La faiblesse du taux d'enfants pauvres résidant en ZUS en Rhône-Alpes peut s'expliquer par une moins forte présence de ZUS sur le territoire¹⁴.

II. LES ENFANTS LES PLUS AFFECTES PAR LA PAUVRETE VIVENT DANS UNE FAMILLE MONOPARENTALE, TRES NOMBREUSE OU D'ORIGINE ETRANGERE

Le rapport du Cerc de 2004 et plusieurs études sur la famille (Insee, Drees) qui l'ont suivi, ont montré la forte exposition au risque de pauvreté des enfants des familles monoparentales et nombreuses, notamment les familles très nombreuses (4 enfants et plus). Les résultats de l'analyse interrégionale confirment cette observation.

Type de famille dans laquelle vivent les enfants allocataires et pauvres en France métropolitaine

	Ensemble	Pauvres
Monoparent avec 1 enfant	6 %	12 %
Monoparent avec 2 enfants	8 %	17 %
Monoparent avec 3 enfants	4 %	10 %
Monoparent avec 4 enfants	2 %	7 %
Couple avec 1 enfant	9 %	6 %
Couple avec 2 enfants	39 %	17 %
Couple avec 3 enfants	22 %	16 %
Couple avec 4 enfants	10 %	15 %
Total	100 %	100 %

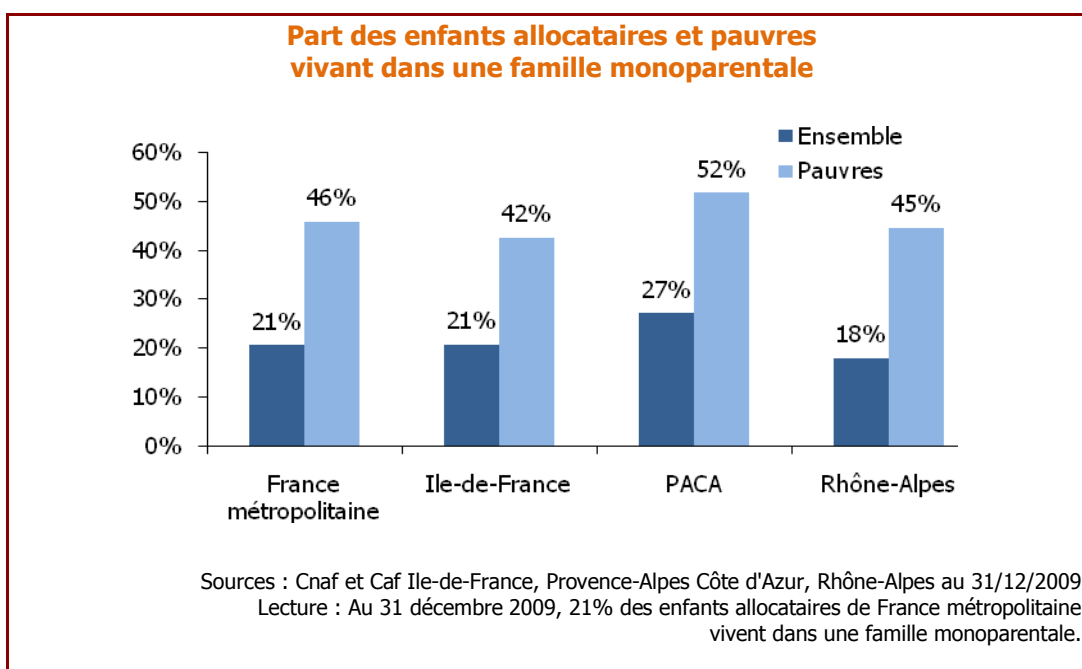
Source : Cnaf au 31/12/2009

Lecture : Au 31 décembre 2009, 6 % des enfants allocataires de France métropolitaine vivent avec un seul parent sans frère ni sœur.

¹⁴ En Ile-de-France et PACA, la part de la population vivant en ZUS est largement supérieure au taux national : 11,1 % en Ile-de-France, 8,2 % en PACA, contre 6,8 % en France métropolitaine et 5,6 % en Rhône-Alpes. Source : INSEE première n°1328, déc. 2010.

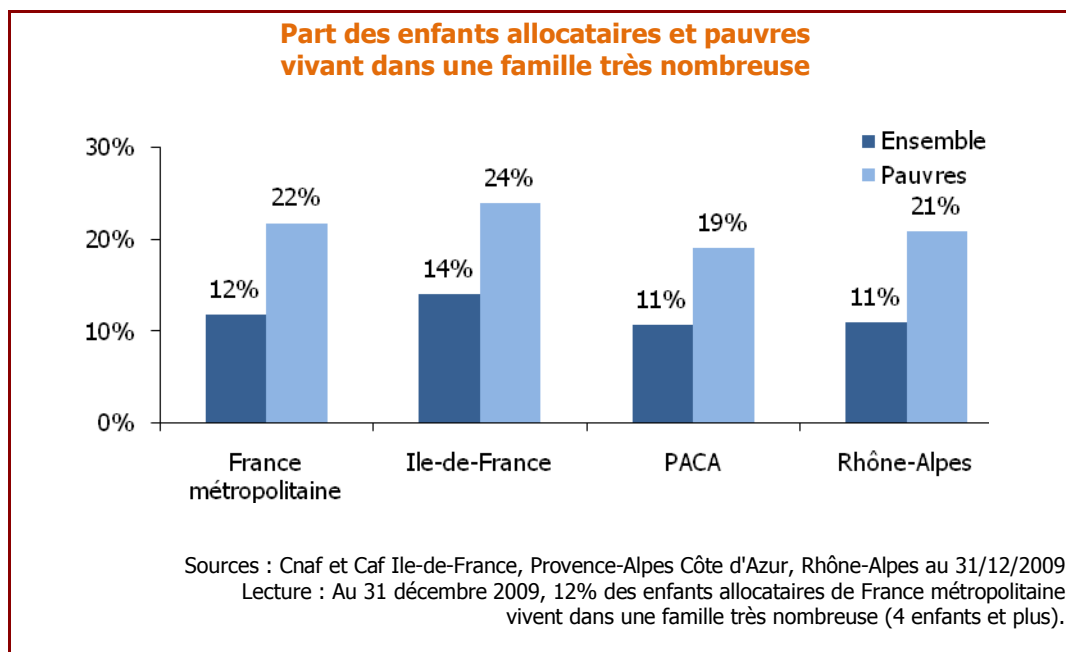
FAMILLES MONOPARENTALES OU FAMILLES TRES NOMBREUSES PLUS SOUVENT EXPOSEES A LA PAUVRETE

Entre quatre et cinq enfants pauvres sur dix vivent dans une famille monoparentale, contre deux sur dix pour l'ensemble des enfants. La part des enfants de familles monoparentales est donc plus de deux fois plus élevée chez les enfants pauvres que pour l'ensemble des enfants connus des Caf. Les enfants pauvres sont 52 % à vivre avec un seul parent en Paca contre 45 % en Rhône-Alpes et 42 % en Ile-de-France. Sur l'ensemble des enfants, c'est également en Paca que les enfants vivant avec un seul parent sont les plus nombreux (27 % des enfants allocataires vivent dans une famille monoparentale contre 18 % en Rhône-Alpes et 21 % en Ile-de-France).



Par ailleurs, le risque de pauvreté augmente lorsque la taille de la famille s'accroît. Cela s'observe à partir de 3 enfants, mais plus encore chez les familles de 4 enfants ou plus. En effet, les enfants issus de familles très nombreuses (4 enfants ou plus) sont davantage représentés parmi les enfants pauvres que parmi l'ensemble des enfants allocataires. En France, 12 % de l'ensemble des enfants couverts par les Caf appartiennent à une fratrie de plus de 3 enfants alors que cela concerne 22 % des enfants pauvres. Le rapport de grandeur entre l'ensemble des enfants et ceux en situation de pauvreté est très proche de 2 en Paca et Rhône-Alpes. En Ile-de-France, ce rapport est un peu moins élevé : 1,7. C'est pourtant dans cette région que les familles très nombreuses sont les plus représentées pour les enfants allocataires comme pour les enfants pauvres : 24 % des enfants pauvres ont au moins 4 frères ou sœurs à charge de la famille, contre 21 % en Rhône-Alpes et 19 % en Paca.

Dans les familles composées de deux parents, seuls les enfants appartenant à une fratrie de 4 enfants et plus sont sur-représentés parmi les enfants pauvres (cf. tableau p.9).



Par ailleurs, bien que les prestations sociales et familiales soient ciblées vers les populations les plus en difficultés financièrement, on observe que : « *les familles très nombreuses ou monoparentales restent davantage concernées par la pauvreté, même si les taux sont réduits après redistribution*¹⁵ ». Le fait que le complément familial versé à partir de trois enfants aux familles disposant de ressources modestes ne varie pas selon la taille de la famille, explique en partie la faiblesse des revenus des familles très nombreuses.

LES ENFANTS PAUVRES SONT PLUS FREQUEMMENT ISSUS D'UNE FAMILLE D'ORIGINE ETRANGERE

Les enfants dont le parent allocataire est de nationalité étrangère¹⁶ hors Communauté Economique Européenne (CEE) représentent, selon les régions, entre 7 et 17 % des enfants. Leur proportion est deux fois plus élevée dans les familles pauvres. La plus forte présence d'enfants en situation de pauvreté et vivant dans une famille étrangère est observée en Ile-de-France : 37 % des enfants pauvres ont un parent allocataire étranger hors CEE, contre 16 à 17 % dans les deux autres régions.

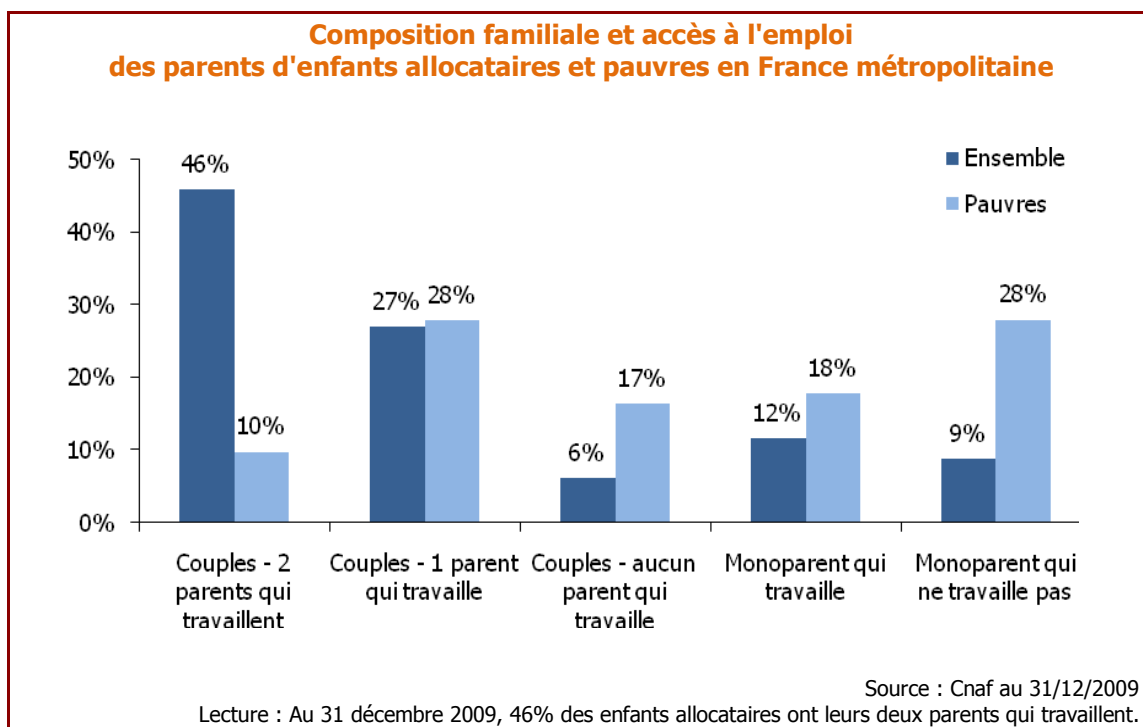
¹⁵ « Les conditions de vie des familles nombreuses », Etudes et Résultats, n°555, février 2007, Drees.

¹⁶ La nationalité prise en compte est celle du parent responsable du dossier Caf.

L'INACTIVITE EST PLUS MARQUEE PARMIS LES PARENTS ALLOCATAIRES A BAS REVENUS

Vivre avec deux parents en activité professionnelle peut préserver les enfants de la pauvreté. En France, sur l'ensemble des enfants couverts par les Caf, un peu moins d'un sur deux vit dans une famille composée d'un couple et a les deux parents qui occupent un emploi¹⁷, alors que les enfants vivant dans des familles pauvres sont près de cinq fois moins nombreux (10 %) à connaître cette situation (cf. graphique ci-dessous). Les enfants vivant dans une famille monoparentale sont surreprésentés parmi les enfants pauvres quand bien même le parent occupe un emploi (cf graphique p.10). Ce sont majoritairement les femmes¹⁸ qui se retrouvent en situation de monoparentalité : non seulement elles éprouvent beaucoup de difficultés à concilier vie professionnelle et vie familiale mais aussi, lorsqu'elles sont actives, elles occupent plus souvent des emplois précaires et moins bien rémunérés que les mères actives et en couple¹⁹. Les revenus de ces familles sont souvent insuffisants pour franchir le seuil de bas revenus.

La part de parents inactifs²⁰ est près de trois fois plus importante chez les enfants pauvres que pour l'ensemble des enfants allocataires. Plus de quatre enfants pauvres sur dix vivent dans un foyer inactif.



¹⁷ Et pour les trois quart d'entre eux, au moins un des deux travaillent.

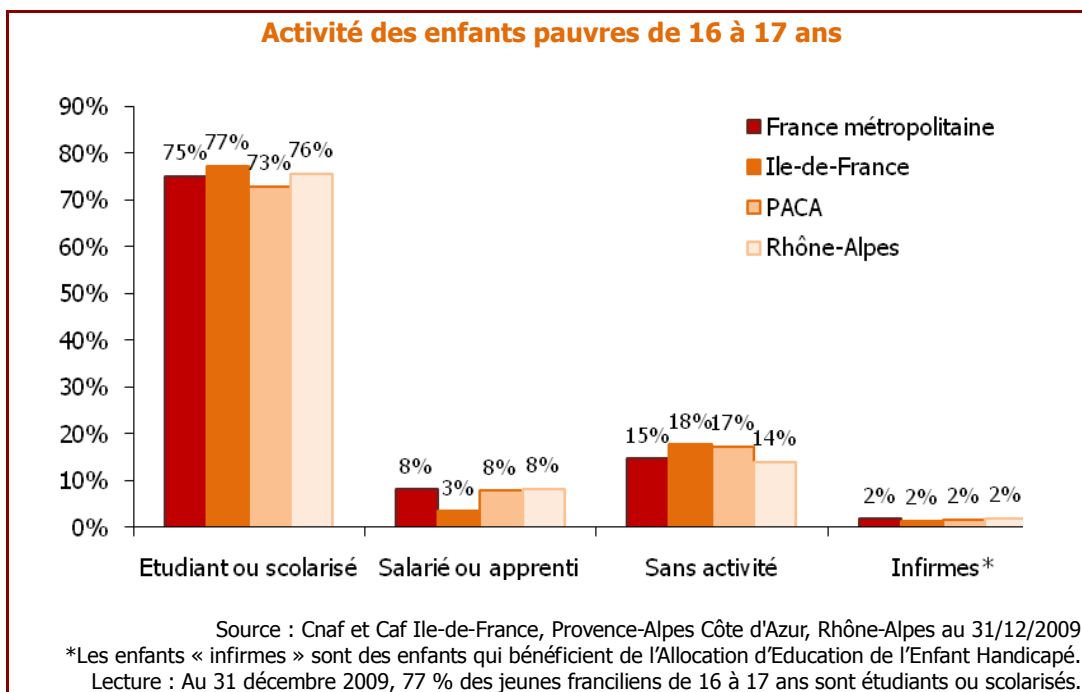
¹⁸ En 2006, près de 85 % des enfants résident avec leur mère lorsqu'ils vivent dans une famille monoparentale, Source : Enquête Logement 2006.

¹⁹ « Les familles monoparentales. Des difficultés à travailler et à se loger », INSEE Première n°1195, juin 2008.

²⁰ Au sens où le ou les parent(s) en charge de la famille ne travaillent pas.

UNE INACTIVITE QUI SE RETROUVE CHEZ LES JEUNES

Les jeunes de 16-17 ans à charge de leurs parents et qui vivent dans un foyer allocataire à bas revenus suivent moins souvent un cursus scolaire ou universitaire que l'ensemble des jeunes de ces âges (75 % contre 85 % au niveau France métropolitaine, cf. graphique ci-dessous). Au niveau national, sur l'ensemble des enfants âgés de 16 à 17 ans, 73 000 sont en inactivité (7 %), c'est-à-dire en situation d'exclusion d'un système de formation, qu'il soit de nature scolaire, universitaire ou professionnel. Dans les familles pauvres, c'est 15 % des enfants qui sont concernés par cette inactivité. Ce qui signifie pour eux à la fois une sortie du système scolaire et des difficultés d'insertion professionnelle.



Si la grande majorité des jeunes âgés de 16 et 17 ans sont inscrits dans un système de formation, on observe qu'en région Paca, quelle que soit la population de référence étudiée (jeunes pauvres ou ensemble des 16-17 ans), la part des jeunes dépendant d'un système scolaire ou universitaire est inférieure à celle des autres régions.

Concernant les jeunes de 16-17 ans sans activité, ou à l'inverse salariés ou apprentis, des disparités interrégionales apparaissent. En comparaison aux régions Rhône-Alpes et Paca, la part des 16-17 ans résidant en Ile-de-France et salariés ou en apprentissage est très faible, qu'ils soient ou non en situation de pauvreté. Parmi les jeunes pauvres, 3,5 % sont dans cette situation contre 8 % en Rhône-Alpes et Paca. Ceci s'explique en partie par la spécificité de l'Ile-de-France, où les orientations en fin de 3^{ème} vers les filières courtes, CAP-BEP, sont peu développées relativement aux autres régions françaises. L'Ile de France et notamment Paris, se distinguent par la diversité de l'offre de formation dans les filières générales et techniques qui retardent l'insertion des jeunes dans la vie professionnelle.

Quant aux jeunes sans activité, leur part double lorsque l'on compare l'ensemble des 16-17 ans aux jeunes en situation de pauvreté, constat similaire en régions et à l'échelle nationale. Toutefois, la région Rhône-Alpes se démarque avec une proportion de jeunes de 16-17 ans sans activité plus faible que dans les autres régions : parmi les jeunes pauvres, la part de ceux n'ayant pas d'activité est de 14 % contre 17 % en Paca et Ile-de-France.

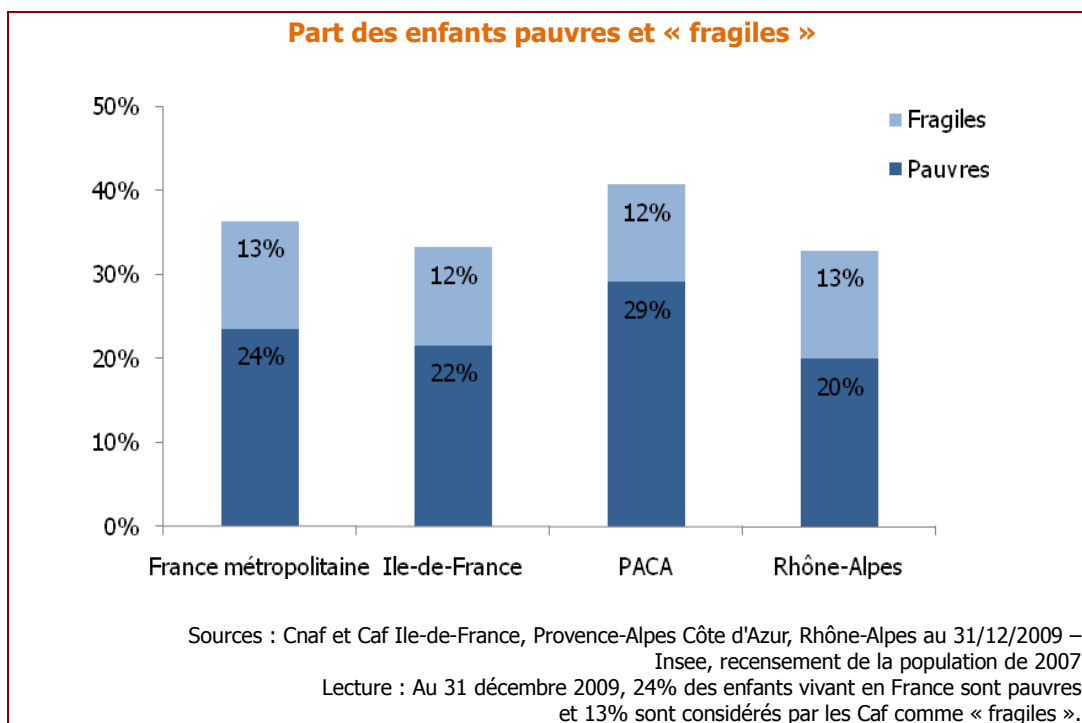
III. LE ROLE DES MINIMA SOCIAUX ET DES PRESTATIONS SOCIALES ET FAMILIALES POUR LES FAMILLES PAVRES

Les revenus des parents des enfants pauvres sont très faibles. Ils s'élèvent, en moyenne, sur les trois régions étudiées, à 671 € par mois et par unité de consommation. Cela représente près de 300 € de moins que le seuil de bas revenus, conséquence majeure de l'inactivité plus fréquente des parents. Cela signifie que pour une famille monoparentale avec 2 enfants de moins de 14 ans, le revenu moyen s'établit à 1075 € et pour une famille composée de deux parents et de 4 enfants de moins de 14 ans, il dépasse à peine 1800 €.

UNE DEPENDANCE FORTE AUX PRESTATIONS CAF

La faiblesse de ces ressources instaure de fait une dépendance²¹ aux prestations Caf, plus intense chez les familles d'enfants pauvres. Plus d'un enfant pauvre sur deux vit en effet dans une famille où les prestations sociales et familiales représentent plus de la moitié des revenus familiaux. Parmi les enfants vivant dans des familles dépendantes des prestations Caf, on compte plus de familles très dépendantes, c'est-à-dire pour lesquelles ces prestations représentent au moins les trois quarts des revenus familiaux (69 % des enfants vivent dans une famille dépendante à plus de 75 %, contre 31 % entre 50 % et 75 %).

Sans ces aides, la part d'enfants vivant dans une famille dont les ressources sont inférieures au seuil de bas revenus, passe de 23,5 % à 36 % (par rapport à l'ensemble des enfants recensés par l'Insee en 2007). Ce calcul fait référence à la notion d'« enfants fragiles » qui regroupe l'ensemble des enfants dont les ressources de leurs familles passent en dessous du seuil de bas revenus en l'absence de prestations sociales versées par les Caf (cf. notes méthodologiques).

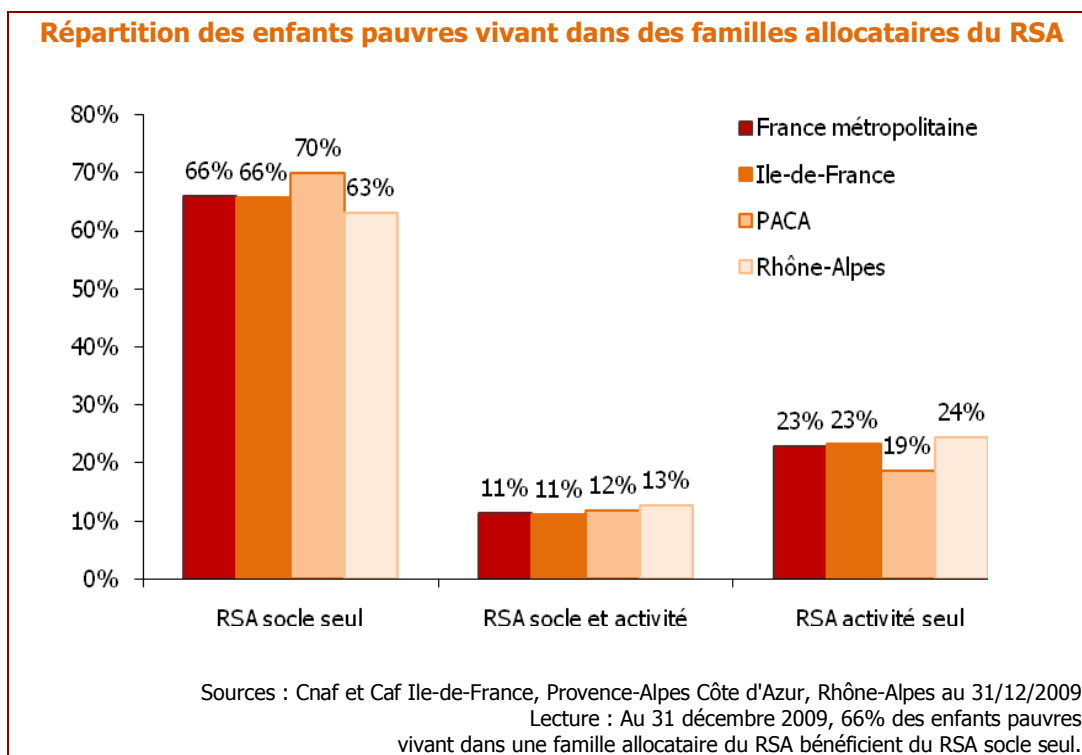


²¹ On considère qu'un foyer est « très dépendant » des prestations CAF lorsque ces prestations représentent 75 % et plus de ses ressources, et un foyer est « dépendant » lorsque les prestations représentent entre 50 et 75 % de ses ressources.

PLUS DE 4 ENFANTS PAUVRES SUR 10 VIVENT DANS UNE FAMILLE PERCEVANT UN MINIMUM SOCIAL VERSE PAR LA CAF

Sur l'ensemble des enfants connus des Caf, 1 sur 10 vit dans une famille allocataire du Revenu de Solidarité Active (RSA – cf. définition)²². Ils sont 4 sur 10 dans les familles pauvres. Les allocataires du RSA sont majoritairement bénéficiaires du « *RSA socle seul* ».

Si le RSA permet d'assurer un revenu minimum de subsistance aux personnes qui travaillent peu ou pas, l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH) apporte une aide financière aux personnes en situation de handicap. En France métropolitaine, 2 % de l'ensemble des enfants vivent avec au moins un parent percevant l'AAH. Lorsqu'ils vivent dans des familles pauvres, c'est 3 % des enfants qui sont concernés. Ainsi, 44 % des enfants pauvres vivent dans une famille percevant un minimum social. Qu'il s'agisse de l'AAH ou du RSA, on peut s'interroger sur les conditions de vie de ces enfants vivant dans des familles aux moyens très modestes. Par ailleurs, qu'en est-il des autres enfants pauvres ? Leurs parents sont-ils éligibles à ces dispositifs ? S'agit-il de situations de non-recours ?



LES RESSOURCES DES FAMILLES : DES DIFFERENCES REGIONALES SIGNIFICATIVES

La région Rhône-Alpes connaît la situation la moins défavorable avec un revenu familial moyen de 695 € pour les enfants pauvres (par mois et par unité de consommation). Toutefois, ce constat doit être relativisé par une forte présence d'enfants fragiles sur ce territoire. C'est, en effet, en Rhône-Alpes que la part d'enfants fragiles est la plus élevée, indicateur du nombre important de familles qui se situent aux franges de la pauvreté (cf. graphique p.14).

La situation est bien moins favorable pour les jeunes Provençaux. Conséquence d'une plus forte inactivité, les Provençaux sont plus souvent titulaires du RSA : 42 % des enfants pauvres vivent dans une famille allocataire du RSA en Paca, contre 37 % en Ile-de-

Revenus moyens des familles à bas revenus (par mois et par unité de consommation) :

684 € en France métropolitaine
 663 € en Ile-de-France
 667 € en Paca
 695 € en Rhône-Alpes

Source : Cnaf et Caf Ile-de-France, Provence-Alpes Côte d'Azur, Rhône-Alpes au 31/12/2009

²² Le RSA est une allocation qui complète les ressources initiales du foyer afin qu'elles atteignent le niveau d'un revenu garanti.

France et 34 % en Rhône-Alpes. De plus, lorsqu'ils perçoivent le RSA, la part de « *RSA socle seul* » est supérieure en Paca. Les Provençaux sont aussi plus dépendants aux prestations Caf. En effet, la part des enfants vivant dans des familles très dépendantes des prestations est la plus élevée : 71 %, contre 66 % pour l'Ile-de-France et 65 % pour Rhône-Alpes.

Enfin, l'Ile-de-France est la région où les revenus moyens des familles à bas revenus sont les plus faibles, notamment à Paris et en Seine-Saint-Denis où ils s'élèvent respectivement à 644 € et 656 € par mois et par unité de consommation. Pour autant, c'est en région parisienne que le coût de la vie est le plus élevé, comme le confirme l'Insee qui précisait fin 2008 : « *les prix des dépenses de consommation sont plus élevés en moyenne de 13 % en Île-de-France qu'en province. L'écart s'explique pour plus de la moitié par les niveaux de loyers, supérieurs de près de 50 % pour les Franciliens* »²³.

UN TAUX DE PAUVRETE PLUS ELEVE A L'AGE DE 3 ANS

Pour la France comme pour les trois régions étudiées, le taux de pauvreté est un peu plus élevé pour les enfants de 3 à 5 ans. Au niveau national, le taux de pauvreté enregistré sur cette tranche d'âge est de 24,5 %, soit 1 point de plus que le taux global. L'arrêt de certaines aides versées par les Caf (prestation d'accueil du jeune enfant et RSA majoré pour les parents isolés) peut expliquer ce phénomène. Après les 3-5 ans, la deuxième tranche d'âge la plus exposée à la pauvreté n'est pas la même selon les régions. En Ile-de-France et en Paca, il s'agit des moins de 3 ans alors qu'en Rhône-Alpes et au niveau national, ce sont ensuite les 13-17 ans qui sont les plus fortement exposés à la pauvreté. Ces différences régionales interrogent les politiques sociales régionales et les démographies régionales.

Les différences observées entre les différents âges de l'enfance engagent aussi une réflexion sur le coût de l'enfant. De manière générale, malgré l'augmentation des prestations sociales et familiales et une baisse des impôts (liée à l'intégration d'une nouvelle personne dans le foyer), un « *décrochage du niveau de vie* » est observé à l'arrivée d'un enfant. Il se traduirait par une perte de 2 à 11 % du niveau de vie²⁴, qui serait directement liée aux changements dans l'activité du ménage avec une baisse de l'intensité de l'emploi. Le constat d'une fragilisation financière des familles peut certainement se généraliser à l'arrivée d'un enfant quel que soit son rang. L'impact est d'autant plus fort quand la famille dispose de faibles revenus.

DES AIDES A LA GARDE DU JEUNE ENFANT MOINS SOUVENT UTILISEES PAR LES FAMILLES PAUVRES

Les aides à la garde du jeune enfant sont moins utilisées par les familles les plus pauvres. La PAJE (Prestation d'Accueil du Jeune Enfant) est une prestation versée par les Caf aux familles avec enfant(s). Elle se compose de différentes prestations, dont certaines destinées à la garde de l'enfant. Ces aides financières servent moins fréquemment les familles pauvres, principalement parce qu'après les 3 ans de l'enfant elles ne peuvent concerner que les modes de garde²⁵. En effet, alors qu'elles concernent 62 % des familles allocataires avec un ou plusieurs enfant(s) de moins de 7 ans, seules 52 % des familles pauvres (avec enfant(s) de moins de 7 ans) en bénéficient. L'écart est particulièrement important en Rhône-Alpes où le ratio passe de 65 % à 53 % pour les familles pauvres.

Une analyse plus fine des aides de la PAJE montre également un plus faible recours des familles pauvres au « complément libre choix d'activité », prestation visant à améliorer l'articulation entre vie familiale et vie professionnelle. En effet, les familles pauvres perçoivent entre 2 et 3 fois moins souvent un complément d'activité. Quand elles en perçoivent un, il s'agit, quasi exclusivement, de parents qui ont totalement cessé leur activité professionnelle pour s'occuper de leur(s) enfant(s).

²³ « Les prix sont plus élevés en Ile-de-France qu'en province », Insee Première n°1210, octobre 2008, Insee.

²⁴ « L'effet d'une naissance sur le niveau de vie des ménages », Insee Références, Le revenu et le patrimoine des ménages, 2011, pp 83-93, Insee.

²⁵ Les autres prestations de la PAJE sont versées avant ou jusqu'aux 3 ans de l'enfant.

Ce constat se vérifie lorsque l'on s'intéresse au complément de libre choix de mode de garde, autre allocation de la PAJE. Les familles pauvres sont bien moins nombreuses à bénéficier des services d'une assistante maternelle. On enregistre entre 10 et 13 fois moins d'enfants de 0 à 4 ans sur les trois régions étudiées.

Part des enfants de moins de 4 ans gardés par une assistante maternelle :

19 % pour l'ensemble des allocataires
Moins de 2 % pour ceux vivant dans une famille à bas revenus

Source : CNAF au 31/12/2009 – France métropolitaine

Ainsi, dans les familles pauvres la garde des enfants est généralement assurée par l'un des deux parents. Leur situation de demandeurs d'emploi et les difficultés qu'ils peuvent rencontrer pour concilier vie familiale et vie professionnelle, peuvent faire de cette garde parentale un obstacle au retour sur le marché du travail.

IV. LE LOGEMENT :

UNE CONDITION ESSENTIELLE A LA CONSTRUCTION DES ENFANTS

Les familles à bas revenus rencontrent, depuis plusieurs années, d'importantes difficultés financières liées à la hausse du poids des dépenses en logement qui reste leur principal poste budgétaire. En effet, elles sont les plus touchées par la hausse du prix de l'immobilier, notamment lorsqu'elles sont locataires dans le parc privé ou en accession à la propriété.

DES DEPENSES EN LOGEMENT ELEVEES POUR LES FAMILLES PAVRES

Selon une étude de l'Insee²⁶, « *les dépenses de logement pèsent fortement, et de plus en plus, sur le revenu des ménages à faibles ressources* ». La part des revenus destinée au financement du logement (taux d'effort net²⁷) est de 20 % pour le quart de la population française détenant les niveaux de vie les plus élevés, contre 34 % pour le quart détenant les niveaux de vie les plus faibles²⁸. Ainsi, pour une famille composée d'un parent et de deux jeunes enfants dont les revenus sont équivalents au seuil de bas revenus (soit 1695 € mensuels en 2009), le « reste à vivre », une fois le loyer payé dépasse à peine 1 100 €. Pour le quart des ménages les plus pauvres, le taux d'effort net passe de 27 % pour les locataires du parc social, à 39 % pour les locataires du parc privé et 43 % pour les ménages accédant à la propriété²⁹.

Ainsi, l'accession à la propriété³⁰ reste relativement rare pour les familles d'enfants pauvres : environ 10 % de ces enfants ont des parents qui accèdent à la propriété en Ile-de-France et en Paca, et 13 % en Rhône-Alpes. Comme le souligne la Fondation Abbé Pierre dans son dernier rapport³¹ : « *la part des ménages modestes parmi les accédants récents n'a cessé de décroître au cours des quinze dernières années* ». Et, une fois le logement acquis, la Fondation interroge « *être propriétaire : un statut qui protège ou un rêve qui piège ?* ». Au-delà des difficultés financières, les ménages accédant sont aussi confrontés à des conditions de vie qui se dégradent : « *la précarité des ressources est bien le facteur déterminant d'un habitat très inconfortable* »³². Un inconfort des logements qui peut parfois se traduire par de réelles situations d'insalubrité.

²⁶ « Les inégalités face au coût du logement se sont creusées entre 1996 et 2006 », France Portrait Social, édition 2010, Insee.

²⁷ Le taux d'effort net des ménages est le rapport entre les dépenses en logement déduites des aides au logement, et le revenu des ménages.

²⁸ INSEE, « le dispositif statistique de l'INSEE dans le domaine du logement », p. 60, taux d'effort calculé à partir de l'ENL 2006.

²⁹ Cf. note 28.

³⁰ Par « accédants », il faut entendre les personnes qui ont acheté un logement et ont encore un crédit. Les propriétaires ayant fini de rembourser leur emprunt ne sont pas pris en compte dans ces statistiques.

³¹ « L'état du mal logement en France », rapport annuel de la Fondation Abbé Pierre, janvier 2011.

³² Cf. note 31.

DES CONDITIONS DE VIE SOUVENT DIFFICILES

Que leurs parents soient accédant à la propriété ou locataires de leur logement, les enfants pauvres ne sont pas à l'abri de mauvaises conditions de logement. Même si « *la proportion des logements ne disposant pas du confort de base a fortement diminué*³³ », certains enfants résident dans des logements insalubres aux conséquences néfastes pour leur santé. Les enfants issus de familles monoparentales et de familles très nombreuses, dont la probabilité de se retrouver en situation de pauvreté est plus élevée, habitent plus fréquemment dans des logements privés de confort³⁴.

Leurs parents déclarent également avoir plus souvent « *froid du fait d'une limitation de chauffage en raison de son coût*³⁵ ». Une étude en Ile-de-France confirme la forte exposition des enfants pauvres à des logements inconfortables, inadaptés à la configuration de la famille, voire insalubres (cf. encadré p.20).

Les conséquences de mauvaises conditions de logement et de dépenses élevées sont multiples pour les adultes comme pour les enfants : surpeuplement, difficultés de chauffage ou d'isolation, insalubrité, situation d'impayés, problèmes de santé... Des études épidémiologiques menées en Grande-Bretagne ont montré l'impact néfaste de mauvaises conditions de logement sur la santé des enfants³⁶. Aussi, en 2010, la Fondation Abbé Pierre s'inquiétait du sort des enfants : « *l'absence ou les mauvaises conditions de logement affectent la vie de l'enfant à plusieurs niveaux : la santé physique et mentale, les apprentissages et la réussite scolaire, la sociabilité et enfin la vie familiale* »³⁷.

L'IMPORTANT SOUTIEN DES AIDES AU LOGEMENT³⁸

Les dépenses en logement étant très élevées par rapport à leurs ressources, les familles des enfants pauvres sont nombreuses à bénéficier d'une aide au logement qui a un effet redistributif important. En Rhône-Alpes et en Paca, comme au niveau national, 75 % des enfants pauvres ont des parents qui perçoivent une aide au logement, contre 38 % de l'ensemble des enfants connus des Caf. La part d'enfants pauvres dont les familles touchent une aide au logement est légèrement plus faible en Ile-de-France où un peu moins de 7 enfants sur 10 sont concernés.

Lorsque leurs parents perçoivent une aide au logement, 50% des enfants pauvres de France métropolitaine vivent dans le parc locatif social, 37 % dans le parc locatif privé et 13 % dans un logement en cours d'accession.

MOINS DE LA MOITIE DES ENFANTS PAUVRES VIVENT DANS LE PARC SOCIAL

On pourrait penser que les familles des enfants pauvres sont plus souvent logées dans le parc social, or les écarts entre l'ensemble des enfants et ceux en situation de pauvreté ne sont pas nécessairement importants. Le parc social doit faire face à une forte pression de la demande. En dépit de son objectif premier et d'une forte tension du marché du logement, il n'est pas en mesure de répondre à toutes les demandes des familles pauvres. D'autant que de nombreuses familles de classe moyenne, au regard de la cherté des logements dans le parc privé, se tournent vers le parc social. La part des enfants vivant dans le parc locatif social est de 50 % pour les enfants pauvres, contre 43 % pour l'ensemble des enfants allocataires. Pour les régions Paca et Ile-de-France : 2 à 4 points d'écarts seulement sont enregistrés entre les deux proportions (contre 8,5 points en Rhône-Alpes). Au niveau national comme régional, cet écart reste assez faible, ce qui indique que le parc social ne bénéficie pas prioritairement aux familles pauvres. Où vivent les familles pauvres qui n'ont pas pu avoir accès au parc social et à quel prix (coût, taille du logement, qualité, etc.) ?

³³ « Les logements sont plus confortables qu'il y a vingt ans et pèsent davantage sur le revenu des ménages », Insee Références France Portrait Social, édition 2008.

³⁴ « Les conditions d'habitat des enfants : poids des structures familiales et de la taille des fratries », Insee Références France Portrait Social, édition 2011. A paraître.

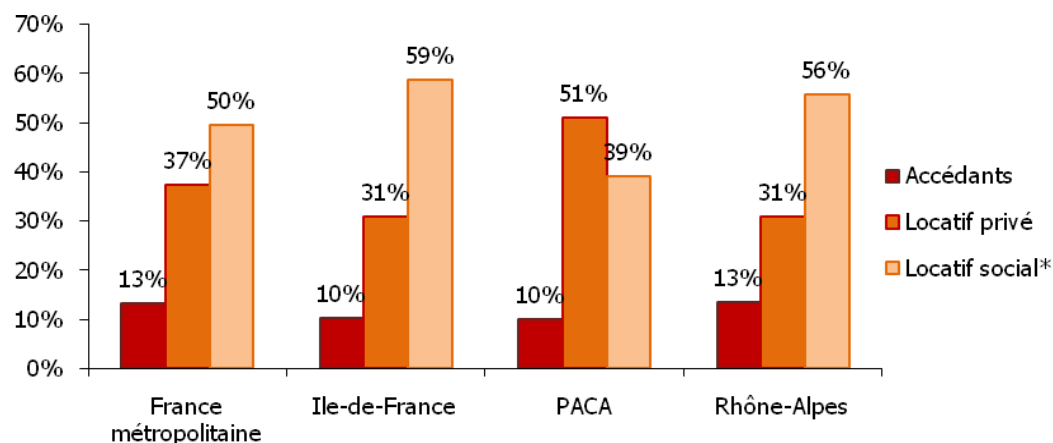
³⁵ Cf. note 34.

³⁶ « Chance of a lifetime - The Impact of Bad Housing on Children's Lives », London Shelter, 2006.

³⁷ « L'état du mal logement en France », synthèse, rapport annuel de la Fondation Abbé Pierre, février 2010.

³⁸ L'analyse des conditions de logement porte ici sur les enfants dont les parents perçoivent une aide au logement versée par les Caf.

Répartition des enfants pauvres selon le type de logement dans lequel ils vivent



Sources : Cnaf et Caf Ile-de-France, Provence-Alpes Côte d'Azur, Rhône-Alpes au 31/12/2009

*Dans le « locatif social », sont pris en compte les enfants dont les parents sont logés en hébergement collectif.

Ces derniers représentent entre 0,3 et 0,6 % de la population totale

Lecture : 13 % des enfants de France métropolitaine vivent dans un logement en cours d'accession par leurs parents.

LA SPECIFICITE DU LOGEMENT EN REGION PACA

Des disparités régionales ont pu être observées quant au type de parc locatif (social ou privé). En Ile-de-France et en Rhône-Alpes, les enfants pauvres habitent plus souvent dans le parc locatif social. En Paca, ils ne sont que 39 % à y résider alors que cette région est plus exposée à la pauvreté que les deux autres. Ceci peut s'expliquer par la faiblesse du parc social régional qui compte 56 logements sociaux pour 1 000 habitants, contre 70 ‰ en Rhône-Alpes et 105 ‰ en Ile-de-France³⁹. Aussi, la politique de la ville a défini de nombreuses Zones Urbaines Sensibles (ZUS) en région⁴⁰ Paca, mais les conditions de vie y semblent moins favorables que dans les deux autres régions : 67 % des enfants vivant en ZUS sont pauvres, contre 53 % en Rhône-Alpes et 45 % en Ile-de-France.

³⁹ Source statistique : EPLS au 01/01/10 et recensement de la population au 01/01/08.

⁴⁰ Cf. note 14.

ILE-DE-FRANCE : LES ENFANTS DE FAMILLES PAUVRES VIVENT DE PLUS EN PLUS SOUVENT DANS DES LOGEMENTS DE MAUVAISE QUALITE ET SURPEUPLES

Depuis la loi du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbain (SRU), le locataire d'un logement loué à titre de résidence principale a le droit d'exiger de son bailleur que son logement soit décent. Un décret d'application de cette loi définit un logement décent en prenant notamment en compte l'humidité, la présence d'infiltration d'eau, la qualité de l'installation électrique, les équipements sanitaires et l'exposition du logement.

En 2006, 220 000 enfants pauvres franciliens résident dans un logement de mauvaise qualité, c'est à dire présentant au moins trois défauts. Les deux principaux défauts du logement des enfants des familles pauvres sont l'humidité et le chauffage. En 2006, 4 enfants de familles pauvres sur 10 vivent dans un logement humide et 2 sur 10 habitent dans un logement où le chauffage est défectueux.

De plus, dans un contexte de hausse du coût du logement, les familles pauvres franciliennes sont de plus en plus à l'étroit dans leur logement. Entre 1996 et 2006, la part d'enfants pauvres vivant dans un logement de 3 pièces ou moins a augmenté de 4 points pour atteindre, en 2006, 55 % pour les enfants pauvres, contre 30 % pour les autres enfants.

Les familles pauvres disposent en général d'une surface habitable moyenne par personne plus faible que les autres familles : 17 m² contre 26 m². Ainsi, les enfants pauvres vivent plus souvent que les autres enfants dans des logements surpeuplés (cf. définitions).

En 2006, 8 enfants de familles pauvres sur 10 vivent dans un logement surpeuplé. Ce surpeuplement concerne davantage les enfants du parc locatif privé : 9 enfants de familles pauvres sur 10 sont dans cette situation en Ile-de-France.

► **Pour en savoir plus : « Les enfants de familles pauvres », in Insee Ile-de-France, Regards sur..., novembre 2011**

En dehors des réalités citadines, appréhendées à travers l'étude francilienne sur « Les enfants de familles pauvres » (cf. encadré ci-dessus), on peut aussi s'interroger sur les conditions de vie des enfants vivant dans des communes rurales rhônalpines ou provençales et dans une autre mesure, de ceux qui ne disposent pas de logement. L'étude qualitative présentée ci-après apporte notamment un regard sur ces situations qu'il convient de ne pas oublier.

NOTES METHODOLOGIQUES

CHAMP DE L'ETUDE

Les Caf couvrent près de 9 enfants sur 10 vivant en France : le taux de couverture est très élevé pour les fratries de 2 et 3 enfants (cf. tableau ci dessous). En revanche, les enfants issus d'une fratrie (cf. définition) d'un seul enfant peuvent être sous représentés dans ces bases de données. Un peu plus d'un tiers des enfants uniques n'y est pas répertorié. Ceci s'explique notamment en raison des allocations familiales destinées aux familles de deux enfants et plus. Cette sous-représentation concerne principalement les familles vivant au-dessus du seuil de bas revenus, pour lesquelles aucun droit à prestation sociale et familiale n'est ouvert. Les familles à bas revenus n'ayant qu'un seul enfant sont, quant à elles, mieux couvertes que ce soit par la prestation d'accueil du jeune enfant, l'allocation de rentrée scolaire, une aide au logement, ou encore un minimum social versé par la Caf.

En ce qui concerne les enfants de familles très nombreuses (cf. définition), près de 90 % d'entre eux se retrouvent dans les bases de données des Caf. Toutefois, le nombre d'enfants par famille peut parfois être sous-estimé puisqu'en grandissant, certains enfants ne sont plus considérés à la charge de la famille, soit parce qu'ils ont plus de 25 ans, soit parce qu'ils ont quitté le domicile parental. Ainsi, certains enfants ayant 3 frères ou sœurs se retrouvent faire partie d'une famille de 3 enfants au sens Caf car un des enfants de la fratrie n'est plus à charge.

Une partie de la population juvénile échappe aux Caf du fait de leur isolement ou de leur situation marginale. Ces populations sont particulièrement nombreuses sur les grandes agglomérations, et en particulier en Ile-de-France, territoire d'accueil des circulations migratoires. Selon une étude de l'Observatoire du Samu social de Paris, le nombre de personnes en famille hébergées par le 115 de Paris a augmenté de près de 400 % entre 1999 et 2009 : il s'agit en majorité des familles immigrées, monoparentales, avec des enfants en bas âges. Les enfants sont également très présents dans les « bidonvilles » qui ont resurgi avec les circulations migratoires de certaines populations, notamment de l'Est de l'Europe.

L'observation de la population des enfants couverte par les Caf en fonction de leur groupe d'âge, montre que le taux de couverture diminue avec l'âge des enfants (cf. tableau ci-contre).

Ce taux est très élevé pour le premier groupe d'âge, les moins de 3 ans. Ceci s'explique par le versement d'aide aux familles ayant des enfants en bas âge quelle que soit la taille de la fratrie ; il peut s'agir de prestations liées à la garde des enfants, du complément de libre choix d'activité ou d'allocations familiales.

Alors que pour le groupe d'âge 11-17 ans, près de 20 % des enfants ne sont pas représentés dans les bases de données ; dès l'âge de 16 ans, certains peuvent devenir de jeunes adultes allocataires. Le taux de couverture baisse ensuite sensiblement entre 16 et 18 ans passant de 76 % à 69 %⁴¹.

Part des enfants âgés de 0 à 17 ans couverts par la Caf selon l'âge et la taille de la fratrie en 2009

	ILE-DE-FRANCE	PACA	RHONE-ALPES	FRANCE METROPOLITAINE
Taille de la fratrie				
1 enfant	60%	65%	63%	62%
2 enfants	97%	96%	96%	95%
3 enfants	99%	95%	97%	95%
4 enfants et +	90%	89%	95%	92%
Age				
Moins de 3 ans	94%	100%	99%	97%
3-5 ans	87%	87%	93%	89%
6-10 ans	92%	89%	92%	91%
11-17 ans	80%	78%	79%	78%
Ensemble	87%	88%	90%	88%

Sources : Cnaf et Caf Ile-de-France, Provence-Alpes Côte d'Azur, Rhône-Alpes au 31/12/2009 - Insee, Recensement de la population de 2007

Lecture : Au 31 décembre 2009, 97% des enfants rhônalpins appartenant à une fratrie de 3 enfants sont couverts par la Caf.

⁴¹ NICOLAS M., La politique familiale destinée aux jeunes, Politiques sociales et familiales, p113. n°102, dec. 2010, Cnaf.

DEFINITIONS

► AGE DE L'ENFANT

Pour faciliter l'analyse, les âges des enfants ont été regroupés en tenant compte des différentes étapes (au niveau de la scolarité, du développement et de la maturité) rencontrées au cours de l'enfance et de l'adolescence. Quatre classes d'âge ont été retenues : la première, les moins de 3 ans, correspond à la petite enfance. La seconde regroupe les 3-5 ans, la troisième les 6-12 ans, la majorité des enfants de ces deux classes d'âge sont scolarisés à l'école primaire. La dernière, qui réunit les 13-17 ans, est caractérisée par l'adolescence et le passage du collège au lycée ou à l'insertion professionnelle. Certains des 13-17 ans sont déjà entrés dans la vie adulte et ont acquis une certaine autonomie mais n'ont pas toujours pour autant quitté le domicile parental.

► AIDES AU LOGEMENT

Les aides au logement sont des prestations sociales qui permettent de réduire les dépenses en logement des familles (loyer ou remboursement d'emprunt). Elles sont soumises à condition de ressources. On distingue 3 aides au logement : l'aide personnalisée au logement (APL), l'allocation de logement familiale (ALF) et l'allocation de logement sociale (ALS).

► ALLOCATION ADULTE HANDICAPES (AAH)

L'AAH est une prestation destinée aux personnes âgées de 20 à 60 ans handicapées, sans ressources ou disposant de ressources modestes, dont le handicap apprécié par la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) équivaut à un taux d'incapacité permanente d'au moins 80 %, ou entraîne l'impossibilité de travailler. Une ouverture des droits est possible avant 20 ans si le demandeur :

- se marie ou vit maritalement ou est signataire d'un PACS en n'étant plus à charge de ses parents,
- devient lui-même allocataire au titre d'une autre prestation (y compris APL ou ALS),
- vit seul et ne peut être considéré à charge d'un allocataire (parents, ascendants, collatéraux, assistante maternelle rémunérée par l'ASE, tiers digne de confiance, tiers recueillant, etc...),
- fait l'objet d'une mesure de tutelle ou curatelle sauf si le tuteur est un membre de la famille.

Cette prestation est versée par les Caf. Le montant de l'AAH est déterminé en fonction des ressources de l'année antérieure (N-2) et des charges familiales. Au 31 décembre 2009, le montant maximal de l'AAH s'élève à 666,96 € par mois.

► DEGRE DE PEUPEMENT DES RESIDENCES PRINCIPALES

Le degré de peuplement est établi en comparant le nombre de pièces et la surface du logement à une norme d'occupation, définie en fonction de la composition du ménage (nombre de personnes, âge et situation familiale de ses membres). Cette norme est établie en attribuant à chaque ménage :

- une pièce de séjour,
- une pièce pour chaque personne de référence d'une famille,
- une pièce pour chaque personne hors famille et chaque célibataire de 19 ans ou plus,
- une pièce pour deux enfants célibataires de moins de 19 ans s'ils ont le même sexe ou ont moins de 7 ans, sinon une pièce par enfant.

Une famille est en situation de surpeuplement si elle dispose d'au moins une pièce de moins que la norme, elle est en situation de sous-peuplement si elle dispose d'au moins une pièce de plus que la norme, sinon elle est en situation de peuplement normal.

Afin d'affiner cette norme, un critère de surface a été introduit. Ainsi les studios occupés par une seule personne seront considérés comme étant en peuplement normal si leur surface est supérieure à 25 m². A l'opposé, seront considérés comme surpeuplés les logements comportant autant ou plus de pièces que la norme mais offrant moins de 18 m² par personne.

► ENFANT A CHARGE

Les enfants à charge au sens de la législation familiale sont les enfants qui permettent à leurs parents d'ouvrir droit à, au moins, une prestation du mois de leur naissance jusqu'à leur 25 ans. En fonction de la nature des prestations versées (allocations familiales, complément familial, aide au logement ou encore revenu RSA), la limite d'âge des enfants pris en compte varie. Elle est de 20 ans pour les allocations familiales, sauf dans le cas des familles de trois enfants ou plus où l'aîné peut avoir 21 ans, de 21 ans pour le complément familial et les aides au logement, de 25 ans pour le RSA.

.../...

► ENFANT PAUVRE

Un enfant est considéré comme pauvre ou en situation de pauvreté lorsqu'il vit dans une famille pauvre, c'est à dire une famille dont les revenus par UC (cf. définition) sont inférieurs à 942 € par mois (seuil de bas revenus en 2009).

Il s'agit de la définition française de la pauvreté qui opte pour une mesure relative de la pauvreté : le seuil de revenu à partir duquel une personne est considérée comme pauvre, est calculé en fonction des revenus de la population générale. Les statistiques utilisées sont issues des fichiers Caf.

Dans cette étude, les enfants pauvres sont aussi dénommés enfants vivant dans une famille allocataire à bas revenus.

► FAMILLE AU SENS DES CAF

Dans les fichiers Caf, le terme de foyer allocataire est utilisé pour désigner la famille dans laquelle vit l'enfant. Le foyer allocataire comprend le ou les parents de l'enfant, ainsi que la fratrie, c'est à dire l'ensemble des frères et sœurs (étant entendu demi-frères ou sœurs, quasi-frères ou sœurs⁴²) de moins de 25 ans qui vivent dans le même logement. Afin de calculer au mieux le revenu par unité de consommation, ont été pris en compte les enfants effectivement présents et à charge (cf. ci dessous) dans la limite d'âge de 25 ans. Dans cette étude l'unité statistique est l'enfant à charge d'une famille et âgé de moins de 18 ans.

► REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE (RSA)

Le RSA est une allocation qui complète les ressources initiales du foyer pour qu'elles atteignent le niveau d'un revenu garanti qui est calculé comme suit :

- d'une part, un montant forfaitaire qui varie en fonction de la composition familiale du foyer, son niveau est fixé dans la continuité des montants du RMI et de l'API,
- d'autre part, une fraction (62 %) des revenus professionnels des membres du foyer,
- $RSA = (\text{montant forfaitaire} + 62 \% \text{ des revenus d'activité du foyer}) - (\text{ressources du foyer et forfait d'aide au logement})$.

Comme dans le cadre du RMI ou de l'API, un bénéficiaire du RSA reprenant un emploi cumule intégralement son revenu d'activité avec son allocation pendant les trois premiers mois d'activité. La prestation est entrée en vigueur le 1er juin 2009 et recouvre plusieurs situations. On distingue trois catégories d'allocataires :

- les bénéficiaires du RSA socle seul : ils n'ont pas de revenus d'activité (ou sont en période de cumul intégral durant les 3 mois de la reprise d'emploi),
- les bénéficiaires du RSA socle et activité : ils ont de faibles revenus d'activité et l'ensemble de leurs ressources est inférieur à un montant forfaitaire (intervenant dans le calcul du montant de la prestation et dépendant de la composition du foyer),
- les bénéficiaires du RSA activité seul : ils ont des revenus d'activité modestes et l'ensemble de leurs ressources est supérieur au montant forfaitaire. Ce volet du RSA s'adresse à de nouveaux bénéficiaires : les travailleurs pauvres.

Le RSA remplace le revenu minimum d'insertion, l'allocation de parent isolé et les mécanismes d'intéressement à la reprise d'activité pour ces bénéficiaires mais de façon pérenne. Une majoration d'isolement est versée, sous certaines conditions, aux bénéficiaires du RSA assumant seuls la charge d'un enfant né ou à naître. Le RSA socle est un minimum social, le RSA activité seul est un revenu garanti.

► Le **TAUX DE BAS REVENUS** calculé dans cette étude à partir des fichiers Caf ne peut pas être comparé au **TAUX DE PAUVRETE** généralement utilisé et calculé par l'Insee. Ces deux taux diffèrent pour plusieurs raisons et notamment parce que la population de référence et les modalités de calcul ne sont pas identiques. En 2005, une étude de la Cnaf a quantifié les différents facteurs pouvant expliquer les écarts entre les taux de pauvreté et de bas revenus en population générale (et non des enfants).

► UNITES DE CONSOMMATION (UC)

On applique l'échelle d'équivalence (dite échelle de l'OCDE modifiée) des unités de consommation (UC) pour connaître la valeur du seuil de pauvreté : 1 UC est attribuée au premier adulte du ménage, 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans et plus et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans. La Caf octroie 0,2 UC supplémentaire aux ménages monoparentaux. Par exemple, pour une famille monoparentale avec 2 enfants de moins de 14 ans, le seuil de bas revenus est fixé à 1696 € nets par mois (en 2009).



⁴² Enfants qui vivent sous le même toit mais qui n'ont aucun parent en commun.

Vivre la pauvreté : qu'en disent les enfants ?

Écouter

pour mieux comprendre les enfants
et construire des réponses à leurs attentes

Le « sentiment de pauvreté », ou la « pauvreté subjective », constitue une dimension importante dans l'analyse des phénomènes de pauvreté, qui ne s'évaluent pas uniquement en termes monétaires. De fait, les analyses quantitatives n'abordent pas la pauvreté perçue et donc ne permettent pas aux personnes pauvres de s'exprimer sur leurs conditions de vie, leur situation financière, leurs privations. La perception de la pauvreté est d'autant plus difficile à cerner chez les enfants et les jeunes dans la mesure où ils se construisent en intégrant les spécificités socio-économiques de leur milieu.

En partant de ce constat, il est apparu nécessaire, de compléter les études quantitatives menées à partir des données des caisses d'Allocations familiales, par une approche qualitative afin de mieux cerner la pauvreté des enfants dans trois grandes régions françaises : Île-de-France, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Rhône-Alpes.

DES PUBLICS RENCONTRES SENSIBLEMENT DIFFÉRENTS D'UNE RÉGION À L'AUTRE

Territoire des écarts, l'**Île-de-France** se situe en dessous de la moyenne nationale en ce qui concerne le taux de pauvreté des 0-17 ans (17,4 %), mais connaît des taux importants à Paris (20,5 %) et en Seine-Saint-Denis (30,8 %) (*source : INSEE, 2007*). Cette connaissance statistique ignore une partie importante de cette pauvreté puisqu'elle ne comptabilise pas les ménages sans domicile fixe ou vivant en logement collectif, ainsi que les familles sans papiers, en grand nombre en région Ile-de-France. C'est pourquoi, l'enquête qualitative visait prioritairement les familles qui ne sont pas nécessairement connues des caisses d'Allocations familiales compte tenu de leur situation administrative. Ainsi, sur les 14 entretiens menés, ont été interrogés des enfants roms vivant dans un village d'insertion de la Seine-Saint-Denis, des mineurs isolés étrangers pris en charge par une association de défense des droits de l'enfant en Seine-Saint-Denis, des enfants de familles habitant à l'hôtel à Paris. Des enfants d'une famille modeste fréquentant une association de prévention à Paris, et des enfants de familles précaires vivant en logement social et suivies par le Conseil général de l'Essonne ont également été interrogés.

En **Rhône-Alpes**, le choix s'est porté sur les enfants âgés de plus de 10 ans pour faciliter la conduite des entretiens. Sur les 35 enfants interrogés, on compte 16 garçons pour 19 filles et près de la moitié d'enfants âgés de 10, 11 ou 12 ans. Il s'agit majoritairement d'enfants résidant en milieu urbain (agglomération stéphanoise et lyonnaise). Trois grands profils d'enfants peuvent être distingués : les enfants bénéficiant d'une certaine stabilité résidentielle et plutôt d'une bonne intégration sociale (25 enfants), ceux hébergés dans un foyer (6 enfants) et ceux issus de familles de gens du voyage (4 enfants).

Pour **la région Paca**, les entretiens ont principalement été conduits dans deux zones géographiques : à Marseille dans les 1^{er}, 3^{ème} et 13^{ème} arrondissements de la ville et dans des territoires plus ruraux du département du Vaucluse. Ils ont concerné une trentaine d'enfants âgés de 4 à 17 ans, un peu plus de garçons que de filles, ayant tous un toit, vivant en famille et scolarisés. Les profils étaient assez variés en termes de structures familiales : foyers monoparentaux, enfants vivant chez leurs oncles et tantes, foyers intergénérationnels, foyers recomposés.

Les enseignements tirés de ces entretiens peuvent apparaître pertinents au-delà du territoire d'observation : il est fort probable qu'une enquête réalisée en Rhône-Alpes auprès d'une population rom ait abouti à des constats similaires de ceux qui ressortent de l'enquête conduite en Île-de-France. De même, des entretiens menés dans les cités de Seine-Saint-Denis auraient sans doute produit les mêmes résultats que ceux réalisés dans les quartiers nord de Marseille. La typologie de population serait davantage déterminante de la précarité que le territoire.

UNE SITUATION DE PAUVRETE PAS NECESSAIREMENT RESSENTIE PAR LES ENFANTS MAIS QUI PARAIT INTEGREE

Globalement les enfants issus de familles pauvres, ressemblent à tous les autres enfants, avant d'être marqués par la pauvreté. Les enfants interrogés paraissent souvent attachés à leur liens familiaux, qui permettent parfois d'atténuer le ressenti des manques matériels. La pauvreté en tant que telle n'apparaît pas nécessairement dans les entretiens, les enfants semblent peu conscients de cet état de fait. Elle apparaît comme « normale » notamment dans les quartiers urbains sensibles.

Elle apparaît en filigrane comme acceptée voire intégrée, à travers **les multiples renoncements au fil des conversations avec les enfants**. Les enfants rencontrés peuvent exprimer les mêmes désirs que les autres enfants, en matière de loisirs ou de biens de consommation, les mêmes rêves, façonnés par le même environnement médiatique, mais plus ils grandissent et plus ils prennent conscience que certains biens et loisirs leur sont, la plupart du temps, inaccessibles.

*« Pour le foot, ... je voudrais bien jouer en club, mais il faut attendre que maman ait terminé de payer les crédits. Pour Noël, c'est pareil, avec ma sœur on voulait chacun une console de jeux, on en a parlé avec maman et comme elle ne pouvait pas acheter les deux, on est tombé d'accord pour une seule, que maman paye en plusieurs fois. »
Hakim, 13 ans, Paca*

DES CONTRAINTES ET DES PRIVATIONS

Les privations ne touchent pas seulement les jeux, les loisirs ou les vêtements ; un père de famille précaire habitant en logement social pose d'emblée : « *Moi, les espoirs que j'ai, déjà c'est de réussir à les faire vivre, déjà le temps qu'ils sont sous mon toit, de réussir à les faire manger. Ça c'est déjà une chose.* » Et réussir à les faire manger n'est pas évident pour les familles roms par exemple comme l'explique Marilena : « *Ici, c'est difficile car on n'a pas beaucoup d'argent. Maman ne peut pas acheter tout ce qu'elle veut. Par exemple, si elle achète 2 bananes, les plus petits ou les autres se fâchent parce qu'il n'y en a pas pour tout le monde.* »

Cette maman de quatre enfants hébergée à l'hôtel explique quant à elle « avec un sourire triste » : « *Non, on n'a pas prévu de fêter Noël. On ne peut pas.* »

LE LOGEMENT : SURPEUPLEMENT⁴³ CONSTATE A TRAVERS DES ENTRETIENS DANS LES TROIS REGIONS

Partout la pauvreté est sensible dès que l'on évoque le **logement**. Quelle que soit la région et la catégorie de population, le **surpeuplement** apparaît dans les entretiens avec les conséquences inévitables en termes de conditions d'apprentissage, de préservation de l'intimité... Les enfants semblent avoir assimilé ces situations et la prise de conscience, lorsqu'elle apparaît, varie selon les âges et les situations vécues. Paul, 10 ans, vit en Paca avec sa mère, son beau-père, ses deux frères et ses deux sœurs : « *On a déménagé en fait pour que les filles (leurs deux sœurs) aient leur chambre à elles. Nous, on est deux dans la chambre et tu vois la chambre elle a des placards, très grands de largeur et de grosseur aussi, alors tu vois mon grand frère met le matelas dedans, puis comme ça nos sœurs elles ont une chambre pour elles. Puis de toute façon, c'est mon frère qui a voulu dormir dans le placard parce qu'il est grand [...] il a envie d'avoir son intimité.* » Vous êtes les trois garçons dans la chambre ? « *Non, deux, moi et Julien. Et mon grand frère dans le grand placard (de la chambre). Il y a un autre grand placard, je veux y aller moi aussi. Parce que je suis grand* ».

Parfois le froid, l'insalubrité s'ajoutent à l'exiguïté poussant les enfants vers l'extérieur pour trouver un espace de jeu et d'épanouissement. Kevin, 15 ans, habite en Rhône-Alpes dans une maison avec ses 2 frères et sa petite sœur. Il explique : « *elle est bien mais faut trop de fioul dedans. La maison est très froide, la journée, ça va mais l'hiver... A des moments, on aurait envie de bouger tellement il fait froid. Elle est pas isolée du tout* ». Ou encore Karim en Île-de-France : « *Des fois c'est bizarre, la salle de bain elle fait du vent, ça fait froid, je sais pas pourquoi. Alors il faut mettre un petit papier vert qui bloque un trou, je crois. Et je crois que ça passe quand même à travers, par la porte* ». Des situations extrêmes sont rencontrées en Île-de-France. Zoran et Mano frères d'une famille rom, expliquent : « *C'était difficile là-bas [dans le bidonville] car il n'y avait pas d'eau et pas d'électricité. Et parfois, on a dû dormir tous les 8 dans un seul lit, l'un à côté de l'autre. C'était une très petite cabane, on avait du mal à faire à manger tellement c'était petit* ».

Du coup les enfants sont soulagés de pouvoir « *jouer en bas* » ou « *jouer dehors* ». Mais entre ville et campagne, l'extérieur est diversement ressenti. Ainsi Benjamin, qui vit en Paca : « *Quand il fait beau, c'est trop bien, on peut prendre le vélo, du coup je rejoins les autres, on va délirer sur les sentiers et tout, c'est cool, on a de la place pour faire des sauts ou des courses* ». En ville l'enquête en Rhône-Alpes a montré que c'est le centre social qui est un lieu repère, un lieu de ressources et de jeux où les enfants se plaisent à retrouver leurs amis.

UN AVENIR RETRECI

Le fait que les enfants n'aient jamais qualifié leur situation en termes d'injustice lors des entretiens peut être vu comme un signe d'absence de lecture collective de la réalité sociale dans leur environnement. Résignation ? Fatalisme ? La situation professionnelle et sociale des parents n'est pas non plus évoquée par les enfants comme responsable des privations qu'ils subissent, au contraire, ils semblent leur inspirer **respect et admiration**. Les projections dans l'avenir sont révélatrices : les enfants semblent avoir des difficultés à s'imaginer un avenir différent et meilleur que celui de leurs parents. La panne de l'ascenseur social semble suffisamment intégrée dans les milieux modestes pour que l'avancée en âge s'accompagne d'un rétrécissement des perspectives envisagées par les enfants. Si les jeunes enfants ont des rêves semblables à ceux de tous les enfants de leur âge, plus ils avancent en âge, plus le réel s'impose à eux. Devenus adolescents, ils sont davantage conscients des difficultés qu'ils risquent de rencontrer dans leur projet ou qui les ont déjà contraints à en changer. Ainsi Kevin, 15 ans, voudrait faire un CAP : « *comme ça en un an je pourrais vite travailler* ». Pourtant, les plus marginalisés, parviennent à se projeter dans l'avenir et à nourrir une ambition d'ascension sociale. Ainsi Mano, 15 ans, enfant d'une famille rom en Île-de-France veut-il devenir mécanicien et croit en son projet : « *Je voudrais réparer les voitures* ».

⁴³ La norme Insee prévoit une pièce par couple et/ou par adulte, une pièce pour chaque enfant de plus de sept ans dans des fratries de sexe différent et une pièce pour deux enfants plus petits.

UN RAPPORT PARADOXAL A L'ÉCOLE

Le rapport à l'école est paradoxal : la question de la scolarisation pour des familles au profil particulier, tels que les roms, les étrangers en situation irrégulière, est complexe : l'inscription à l'école n'est pas toujours possible ou bien leurs conditions de scolarisation sont difficiles. Or pour ces enfants l'école constitue un lieu de sociabilité et de reconnaissance essentiel. Ainsi Mariléna, enfant rom de neuf ans en Île de France explique : « *Je suis très contente d'aller à l'école et quand je rentre le soir, j'essaye de lire, de progresser pour que la maîtresse soit encore plus contente de moi* ».

Cette position contraste avec celle des enfants enquêtés en Paca ou Rhône-Alpes vivant pour la plupart en logement social et scolarisés, qui paraissent davantage douter de leur intérêt à poursuivre des études. « *J'ai pas envie d'étudier. Je veux mon métier, je veux être plaquiste. Je fais ma 3^{ème} insertion, après je me taille* » dit ainsi Yoann, 15 ans qui vit en Paca. Ou encore Bastien : « *Je préfère pas étudier trop longtemps. C'est pas que ça sert à rien mais je sais pas... J'aime pas vraiment en fait. Je crois que je préfère taffer vite fait, comme ça je serai tranquille* ».

En Rhône-Alpes sur 22 enfants qui se sont exprimés sur la question de l'école, 12 évoquent une scolarité difficile et un n'est plus scolarisé.

DE L'IMPORTANCE D'ÉCOUTER LA PAROLE DES ENFANTS

La parole des enfants révèle la nature du défi à relever pour lutter contre la pauvreté. Ainsi un certain nombre de problématiques prioritaires sont interrogées par ce travail : le logement, la scolarité, l'effectivité de l'accès aux droits. En ce sens, un récent avis du Conseil Economique et Social Européen sur le thème « Pauvreté et bien-être chez les enfants » (février 2011) fait état du risque de pauvreté qui imbrique dénuement matériel, question du logement et question de l'accès aux services élémentaires (santé, éducation...) et concerne aujourd'hui 20 millions d'enfants dans l'Union européenne. Il déplore « l'inaction face à la pauvreté juvénile », rappelle que la stratégie Europe 2020 fait de la réduction de la pauvreté, en particulier celle des enfants, un des cinq objectifs à poursuivre, et recommande un engagement de l'Union Européenne pour traiter la question de la pauvreté et du bien-être de l'enfant. Mais si ce combat contre la pauvreté des enfants consiste effectivement à prendre en compte leur bien-être, il ne peut être gagné sans comprendre qui sont ces enfants et sans construire avec eux des réponses à leurs attentes.



